



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 juin 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des paragraphes 6, 13, et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005). Il couvre le mois de mai 2006.

#### II. Insécurité au Darfour

2. Malgré la signature, le 5 mai, de l'Accord de paix au Darfour par le Gouvernement soudanais et par la faction Minawi du Mouvement de libération du Soudan (MLS), les combats ont continué dans plusieurs régions du Darfour. Plusieurs manifestations ont été organisées contre l'Accord et certaines ont tourné à la violence. Plusieurs attaques contre des travailleurs humanitaires et leurs véhicules ont eu lieu au Darfour; les milices ont continué à attaquer des objectifs civils ainsi que la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).

3. Au Darfour-Sud, l'Armée de libération du Soudan (ALS) a lancé une attaque contre un camp de policiers gouvernementaux à Abragel, entre Donkey Dereisa et Nyala le 4 mai, faisant une douzaine de morts parmi les policiers. Le village a alors été pillé et incendié. En représailles, apparemment, des membres de tribu armés ont attaqué plusieurs villages contrôlés par l'ALS au Sud d'Abragel le 7 mai, notamment les villages de Baraka et de Magerine, faisant au moins cinq morts. Le 6 mai, les Forces armées soudanaises ont attaqué Karbaba, près de Nyala, tuant au moins sept personnes. Le lendemain, plus de 200 miliciens ont attaqué Kalaka, près de Shearia, faisant plusieurs morts. Le 13 mai, des membres de tribu armés ont saccagé le village de Malwi, au nord-est de Gereida, forçant environ 8 000 habitants à fuir vers Ambol et Gereida. Le 19 mai, les Janjaouid ont saccagé les villages de Natiga et de Baju Baju, tuant 35 civils.

4. Dans le nord du Darfour-Sud, des membres de tribu armés ont attaqué Kurunji et Kalaka le 5 mai. Trente habitants environ de ces villages ont été tués, dont le frère de Minni Minawi, Jusuf Arko Minawi. Apparemment en représailles, quelque 150 villageois armés venant de Kalaka s'en sont pris au village de Defeis. Le 20 mai, des membres de tribu armées ont attaqué le village de Fuguli, tenu par

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



l'ALS, et enlevé plusieurs centaines de têtes de bétail. Treize villageois auraient été tués et 16 autres blessés. Dans le Darfour-Nord, les luttes intestines de l'ALS auraient entraîné des combats, le 24 mai, au voisinage de Birmaza.

5. Dans le Darfour-Ouest, des miliciens armés ont attaqué l'ALS à Jebel Muktarin le 5 mai. Cinq jours plus tard, des membres de tribu armés, qui auraient reçu l'appui des forces armées soudanaises, ont attaqué le village de Shau Fugo, contrôlé par l'ALS (faction Abdul Wahid).

6. La tension entre le Tchad et le Soudan a exacerbé l'insécurité dans le Darfour-Ouest et a continué à pousser un grand nombre de civils à franchir la frontière. On signale une présence accrue de rebelles tchadiens sur le territoire soudanais. On signale aussi que le recrutement de civils et d'enfants par des rebelles tchadiens se poursuit dans les camps de personnes déplacées, dans le Darfour-Ouest, notamment dans les camps de Foro Baranga, Habillah et El Geneina.

7. Comme ces derniers mois, les personnes déplacées sont toujours victimes de violence. Le 21 mai, environ 150 hommes armés membres de tribu ont attaqué et pillé le camp de personnes déplacées de Gua, près de Gereida. Selon l'Armée de libération du Soudan, 8 personnes ont été tuées et 24 autres blessées.

8. Le banditisme, parfois accompagné de violences sexuelles contre des femmes, demeure préoccupant. Au Darfour-Sud, dans la zone de Menawashi, des bandits ont tendu une embuscade à deux autobus, à Amar Jandid, le 27 avril, et plusieurs femmes auraient été violées. Le 12 mai, des membres de tribu armés ont arrêté un véhicule dans la même zone et auraient violé et tué plusieurs femmes. Le 14 mai, des membres de tribu armés ont attaqué un camion et tué deux femmes; huit autres auraient été violées.

9. Les attaques directes contre des travailleurs humanitaires, par des groupes armés, demeurent préoccupantes; plusieurs véhicules appartenant à des organisations non gouvernementales (ONG) internationales ont été pris dans des embuscades au Darfour pendant cette période. Un véhicule d'une ONG internationale transportant deux travailleurs humanitaires a été saisi par des hommes armés non identifiés le 2 mai près de Saraf Omra, dans le Darfour-Nord. Le lendemain, une patrouille des Forces armées soudanaises a eu un accrochage avec les coupables présumés, et un officier soudanais aurait été tué. Les deux membres de l'ONG ont été retrouvés sains et saufs deux jours plus tard. Dans le Darfour-Ouest, cinq hommes ont détourné un véhicule de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à El Geneina le 18 mai. Au cours des deux derniers mois, ce sont environ 10 véhicules appartenant à des ONG internationales qui ont été dérobés. Tous ces véhicules semblent être utilisés par les groupes armés, par des chefs de guerre sans scrupule et par des Janjaouid, au cours d'attaques contre des villages ou durant des accrochages.

10. Des personnes déplacées affiliées à des groupes qui n'ont pas signé l'Accord de paix au Darfour ont organisé à plusieurs reprises des protestations. Certaines de ces manifestations ont tourné à la violence et plusieurs personnes ont trouvé la mort. Dans les camps, l'hostilité des personnes déplacées à l'Accord de paix au Darfour les a poussées à s'attaquer au personnel de la MUAS et à ses équipements, forçant la MUAS à réduire sa présence dans plusieurs de ces camps. Au camp de personnes déplacées d'Abu Shouk à El-Fasher, un cheikh a été tué alors qu'il s'efforçait d'empêcher des personnes déplacées d'attaquer des membres du personnel de la

MUAS. Des attaques contre les patrouilles de la MUAS sont toujours signalées sur le terrain.

### **III. Droits de l'homme et protection de la population**

11. La population civile continue à souffrir du conflit prolongé qui déchire le Darfour. En dehors du nombre de personnes jetées sur les routes, les conséquences du conflit pour les civils sont par exemple le harcèlement et l'intimidation par les milices, la violence sexuelle et sexiste, le fait que les enfants sont séparés de leur famille, l'absence de liberté de mouvement et le déni de l'aide humanitaire. Les violences intestines au sein de l'ALS aggravent encore les abus que subissent les civils. Malgré une forte concentration d'agents de la sécurité, au Darfour, les civils ne sont toujours pas protégés par les forces gouvernementales.

12. Pendant certaines des manifestations organisées contre l'Accord par les groupes de personnes déplacées, en mai, les forces de sécurité ont ouvert le feu contre des manifestants, faisant au moins six morts et un grand nombre de blessés graves. L'autorité traditionnelle est de plus en plus foulée aux pieds et l'anarchie est devenue, dans de nombreux camps, un problème majeur.

13. Les efforts que fait le Gouvernement pour poursuivre les auteurs des violations des droits de l'homme au Darfour demeurent insuffisants. Les structures mises en place par lui, par exemple le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour, n'ont pas comme il convient réglé les affaires portées devant eux. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport mensuel (S/2006/218), la seule affaire dont a eu à connaître le Tribunal pénal spécial de Nyala pour des événements qui ont eu lieu au Darfour concernait l'attaque contre le village de Tama en octobre 2005, quand des membres de tribu armés ont tué 28 civils. Le 3 mai, le tribunal pénal de Nyala a rendu son jugement dans cette affaire. Les deux membres des services de renseignement militaire des frontières qui étaient jugés ont été acquittés de l'accusation de crime de guerre, officiellement faute de preuve, mais ils ont été trouvés coupables d'actes criminels et de vols. Cet acquittement démontre que le tribunal pénal ne parvient pas à faire que les hauts dirigeants répondent de leurs actes et montre l'absence d'efforts sérieux de la part du Gouvernement soudanais pour venir à bout de l'impunité. Par exemple, personne n'a été trouvé coupable de meurtre, de viol ou d'autres crimes dans le massacre de Tama. On comprend donc pourquoi les personnes déplacées et les réfugiés n'ont plus confiance dans le système judiciaire au Darfour.

14. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme s'est rendue au Soudan du 30 avril au 6 mai. Elle a montré la persistance du problème des violations des droits de l'homme aux mains des agents gouvernementaux et la participation grandissante des groupes rebelles à des attaques contre des civils au Darfour. Elle a également engagé instamment le Gouvernement soudanais à faire progresser la réforme de l'appareil de sécurité conformément à l'Accord de paix et à la Constitution provisoire du Soudan, notamment à réformer les trop nombreuses immunités accordées aux agents de l'État en cas de violation des droits de l'homme, et à permettre aux fonctionnaires des Nations Unies chargés des droits de l'homme d'avoir librement accès aux installations de détention. Le Haut Commissaire est également parvenue à la conclusion que les initiatives et les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à l'impunité en cas de violation des droits de l'homme

demeurent superficielles et inadéquates. Elle a engagé la Cour pénale internationale à agir de façon plus visible et active pour remplir les fonctions que lui a déjà confiées le Conseil de sécurité il y a plus d'un an avec la pleine coopération du Gouvernement.

#### **IV. Situation humanitaire**

15. La situation humanitaire au Darfour ne s'est pas améliorée depuis mon dernier rapport. Dans le Darfour-Nord, les combats entre éléments de l'Armée de libération du Soudan (ALS) ont eu de lourdes répercussions sur les opérations en cours. L'insécurité et la perte de matériel humanitaire ont conduit à réduire considérablement les opérations dans les zones de Shangil Tobayi, Tabit, Gallap et Dar es Salaam.

16. Malgré le renouvellement du moratoire sur les restrictions relatives aux activités humanitaires menées au Darfour et la signature de l'accord sur le statut des forces, les agents humanitaires continuent de se heurter à des difficultés lors de leurs déplacements et se voient souvent refuser l'accès à telle ou telle zone. À la fin du mois d'avril, des agents de la sûreté nationale ont à trois reprises empêché des hélicoptères de l'ONU de débarquer des passagers à Kabkabiya (Darfour-Nord). Le personnel des Nations Unies s'est quant à lui vu régulièrement refuser l'accès à la zone de Tawilla (Darfour-Nord), ce qui l'a empêché d'évaluer les besoins locaux et d'apporter une aide à 3 000 nouveaux déplacés, et aux camps de Zam Zam et Shangil Tobayi.

17. La violence incessante depuis le début de 2006 a fait près de 250 000 déplacés au Darfour, parmi lesquels certains avaient déjà subi le même sort. La situation humanitaire s'aggrave en raison des restrictions d'accès qui en découlent. Ces restrictions, auxquelles s'est ajouté le manque de fonds, ont entraîné une réduction des activités dans tous les domaines, y compris l'aide alimentaire. L'insuffisance des fonds a contraint le Programme alimentaire mondial à diminuer de 50 % environ les rations alimentaires destinées aux populations se trouvant dans des camps et ailleurs. L'annonce de cette diminution, dont les populations des camps ont pris connaissance vers le moment de la signature de l'Accord de paix sur le Darfour, a provoqué beaucoup d'agitation dans les camps et affaibli l'appui apporté à l'Accord.

18. À l'issue de la visite que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, a effectuée début mai à Khartoum et au Darfour, l'ONU a reçu de la part du Gouvernement soudanais la confirmation bienvenue d'une promesse de don portant sur 20 000 tonnes de nourriture. Les 48 000 tonnes de nourriture promises par les États-Unis d'Amérique aideront en outre l'Organisation à augmenter les rations alimentaires, qui ont été réduites de moitié ces derniers temps. Le Fonds central autorenouvelable d'urgence débloquera également 20 millions de dollars pour remédier à ce manque crucial de fonds.

19. Néanmoins, le niveau de financement des programmes humanitaires demeure faible. Ainsi, seulement 50 % des 648 millions de dollars nécessaires pour couvrir les besoins au Darfour en 2006 ont été promis ou reçus, ce qui a pour effet de limiter les activités de préparation indispensables en vue de la saison des pluies qui s'annonce, durant laquelle les risques sanitaires et les risques liés à l'eau et aux conditions d'assainissement, notamment le choléra, atteignent généralement des

niveaux élevés. Si l'on n'alloue pas rapidement de nouveaux fonds aux programmes humanitaires destinés au Darfour, il est à craindre que des épidémies se produisent et que les taux de mortalité augmentent.

## V. Le processus de paix au Darfour

20. Le processus de paix au Darfour est entré dans une nouvelle phase depuis la signature, le 5 mai, de l'Accord de paix entre le Gouvernement soudanais et la faction de l'ALS menée par Minni Minawi. Cet accord comprend un ensemble complet d'engagements portant sur les principaux points négociés par les parties à Abuja. Dans le protocole relatif au partage du pouvoir, celles-ci sont convenues de créer un poste d'assistant principal du Président, dont le titulaire sera nommé par les mouvements. Une Autorité transitoire pour la région du Darfour doit en outre être établie, et un référendum organisé sous la supervision de la communauté internationale déterminera le statut définitif du Darfour (création d'une région ou maintien du statu quo).

21. S'agissant du partage des fonds, les parties sont convenues que le Gouvernement soudanais allouerait 300 millions de dollars en 2006, et pas moins de 200 millions de dollars en 2007 et 2008, à un fonds destiné à la reconstruction et au développement du Darfour. Il a également été décidé que le Gouvernement verserait initialement 30 millions de dollars à un fonds d'indemnisation destiné à venir en aide aux personnes touchées par le conflit.

22. Sur le plan de la sécurité, l'Accord de paix a renforcé les mécanismes existants pour la surveillance et la vérification du cessez-le-feu. Les parties se sont également entendues sur des mesures visant à mieux protéger les déplacés et les itinéraires d'acheminement de l'aide humanitaire. Elles ont aussi établi des critères de suivi du désarmement des Janjaouid et décidé que les troupes des mouvements seraient incorporées dans les organes de sécurité soudanais, y compris à des postes de commandement. Enfin, un dialogue et une consultation Darfour-Darfour doivent avoir lieu sous la direction de l'Union africaine afin de promouvoir la réconciliation et une meilleure appropriation du processus de paix.

23. Lors de la cinquante et unième réunion qu'il a tenue le 15 mai à Addis-Abeba, au sujet de la situation au Darfour, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a approuvé l'Accord de paix sur le Darfour et décidé qu'il entrerait en application à compter du 16 mai. Le Conseil a regretté que le groupe du MLS conduit par Abdul Wahid Al-Nur et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) n'aient pas signé l'Accord et les a vivement encouragés à le faire. Sans cela, a-t-il indiqué, il envisagerait des mesures à l'encontre des responsables et des membres des deux groupes, y compris des sanctions.

24. Les organismes des Nations Unies au Soudan ont constitué un groupe de mise en œuvre de l'Accord chargé de veiller à ce que l'ONU exécute les tâches qui lui incombent aux termes de l'Accord, d'aider l'Union africaine à le faire appliquer, d'exercer ses bons offices auprès des parties et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre. On poursuit en outre les efforts visant à convaincre les parties qui n'ont pas signé l'Accord à prendre part à son application. La MINUS participe quant à elle aux initiatives visant à faire connaître l'Accord au Darfour, tout en s'efforçant d'apaiser les tensions qui sont apparues dans certaines communautés de déplacés au sujet de ce texte.

## **VI. Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine au Soudan**

25. Au 1<sup>er</sup> juin 2006, les effectifs de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) s'élevaient au total à 7 105 personnes, dont 708 observateurs militaires, 1 415 agents de la police civile, 28 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 12 membres de la Commission du cessez-le-feu de l'Union africaine et une force de protection de 4 942 hommes. La MINUS est restée en liaison étroite avec la MUAS, au moyen de contacts réguliers avec son Représentant spécial à Khartoum et son personnel au Darfour, et de réunions périodiques entre la cellule d'assistance des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba.

26. Afin de répondre aux demandes précises que la MUAS lui a adressées en avril, l'ONU a envoyé des spécialistes chargés d'apporter un appui dans les domaines de la logistique, des communications et des transports. De plus, la MINUS et la cellule d'assistance des Nations Unies à Addis-Abeba collaborent avec les donateurs internationaux pour recenser les autres besoins de la MUAS en matière d'assistance et veiller à y pourvoir. À la demande de l'Union africaine, le personnel militaire et de police de la MINUS a aidé la MUAS à élaborer un plan d'opérations pour la mise en œuvre de l'Accord de paix. Ce plan aidera en outre les donateurs à prendre une décision sur l'appui supplémentaire à fournir à la MUAS lors de la conférence d'annonce de contributions qui doit se tenir à Bruxelles le 7 juillet 2006.

27. Lors de sa réunion du 15 mai, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a souligné qu'il était urgent de renforcer la MUAS, compte tenu en particulier des tâches supplémentaires à accomplir pour appliquer l'Accord de paix. Il a en outre décidé que, comme suite à la signature de l'Accord, des mesures concrètes devaient être prises pour la transition entre la MUAS et une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Ainsi, il a vivement encouragé l'ONU et le Gouvernement soudanais à entamer des consultations afin que le passage à une opération des Nations Unies au Darfour puisse se faire dans les meilleurs délais.

28. J'ai pour ma part pris des mesures en vue d'envoyer une mission d'évaluation technique au Darfour. Comme le Conseil de sécurité en a déjà été informé, mon Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, se sont rendus à Khartoum afin de consulter le Gouvernement soudanais au sujet de la transition et ont obtenu son accord pour l'envoi d'une mission d'évaluation technique conjointe de l'ONU et de l'Union africaine. J'ai alors demandé au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, de conduire une équipe multidisciplinaire de l'ONU chargée de cette mission. Avant d'aller au Soudan, cette équipe s'est entretenue le 8 juin à Addis-Abeba avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union, M. Saïd Djinnit, et le Groupe technique des partenaires. Les membres de la mission d'évaluation conjointe doivent mener de larges consultations avec le Gouvernement soudanais, évaluer les besoins supplémentaires de la MUAS aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de paix et déterminer ce qui doit être fait en vue de la transition proposée entre la MUAS et une opération des Nations Unies.

## VII. Observations

29. La signature de l'Accord de paix sur le Darfour a été un succès marquant. Dans l'ensemble, les signataires ont respecté leurs engagements et ne se sont pas attaqués. Il est toutefois regrettable que des milices, des Janjaouid, des bandits et des commandants incontrôlés continuent de mettre à mal des hommes, des femmes et des enfants innocents. J'exhorte toutes les parties et tous les groupes à mettre immédiatement fin aux attaques perpétrées contre les civils. Il est encourageant de constater que, suite au refus de MM. Abdul Wahid Al-Nur (A/MLS) et Khalil Ibrahim (MJE) de signer l'Accord à Abuja, ou au plus tard le 31 mai comme en avait décidé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, certains chefs de haut rang, précédemment accrédités en tant que délégués des deux mouvements aux pourparlers de paix intersoudanais d'Abuja, ont présenté le 8 juin à l'Union africaine une déclaration d'engagement envers l'Accord signée au nom de ceux qu'ils représentent. Bien que cette initiative soit positive, je demande instamment aux parties qui n'ont pas signé l'Accord de s'engager en faveur de la paix afin de mettre un terme à la misère et à la souffrance des populations du Darfour.

30. Afin de renforcer le processus de paix, les parties doivent rapidement lancer la mise en œuvre de l'accord, avec l'aide de la communauté internationale. Il faut absolument commencer par désarmer les Janjaouid, mieux protéger les civils et affermir la surveillance et la vérification du cessez-le-feu. Je note avec satisfaction que la Commission du cessez-le-feu a été installée le 13 juin et que la Commission mixte le sera le 23 juin. J'espère que ces commissions commenceront à fonctionner dès que possible et feront part de leurs conclusions afin d'éviter toute violation irréversible de l'Accord. Le fait de tirer parti de la paix au plus tôt en appliquant rapidement les dispositions de l'Accord relatives au relèvement, à la reconstruction et à l'indemnisation contribuerait aussi à renforcer le processus de paix. Il est également indispensable de favoriser le plus rapidement possible une appropriation du processus de paix par les habitants du Darfour, en organisant dans les meilleurs délais le dialogue et la consultation « Darfour-Darfour ». Pour que la paix puisse durer, il faut absolument briser le cycle de l'impunité en jugeant les responsables. Dans cette optique, le Gouvernement soudanais doit redoubler d'efforts au plan national tout en veillant à collaborer de façon efficace avec la Cour pénale internationale, conformément à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité.

31. Je suis préoccupé par les violentes protestations contre l'Accord qui ont eu lieu dans certains camps de déplacés au Darfour et qui ont entraîné de tragiques pertes humaines. J'exhorte toutes les parties concernées à faire en sorte que les populations du Darfour prennent conscience des avantages que présente ce texte. Donner des informations déformées sur ses dispositions afin d'orchestrer la résistance et l'agitation dans les camps est une grave atteinte au processus de paix. Les attaques menées par des déplacés contre la MUAS, dont la seule mission est de venir en aide aux populations civiles touchées par le conflit, sont, de même, inacceptables.

32. Il est également très préoccupant de constater que des bandits continuent d'entraver les activités des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales en s'en prenant au personnel et au matériel humanitaire. Il faut ajouter à cela le fait que les autorités soudanaises ont parfois imposé aux agents humanitaires des règles de déplacement strictes, ce qui a considérablement gêné leurs activités et empêché les populations civiles d'avoir accès à l'assistance

humanitaire. Je leur demande une nouvelle fois de respecter pleinement la liberté de circulation du personnel humanitaire, conformément à l'accord sur le statut des forces et au moratoire sur les restrictions relatives aux activités humanitaires menées au Darfour.

---